

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS**

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le trente-et-un janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie,

Absent représenté : Mme CLAUDE Nathalie représentée par Monsieur HEUX Christian

Madame RENAUDIAS Yvette a été désignée comme secrétaire

OBJET : Projet Place de la Mairie - Cour d'école – Demande de DSIL

Le Maire présente à l'assemblée l'avant-projet des travaux de la cour d'école. Ce projet vise d'abord à rendre l'école accessible aux personnes à mobilité réduite, en valorisant le parvis de la mairie : seuil d'accès à l'école, à la salle polyvalente et à la cantine scolaire.

Les cabinets « Détours — Atelier de Paysage » et « Design tout terrain », maîtres d'œuvres ont réalisé un estimatif du coût des travaux qui s'élèveraient à 93 383,75 € H.T. soit 112 060,50 € T.T.C.

Ces travaux peuvent être subventionnés dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à hauteur de 10 %,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'avant-projet des travaux et le plan de financement inclus au dossier.

AR Prefecture

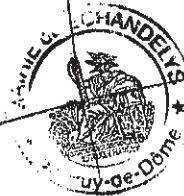
063-216301424-20240202-31_01_2024_01-DE
Reçu le 02/02/2024

~~Sollicite l'octroi de la subvention correspondante~~, au taux de 10% sur le montant hors taxes de 93 383,75 €, ce qui représente un montant de subvention de 9 338,37 €

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Prefecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



AR Prefecture
063-216301424-20240202-31_01_2024_02-DE Recu le 02/02/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS**

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le trente-et-un janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie,

Absent représenté : Mme CLAUDE Nathalie représentée par Monsieur HEUX Christian

Madame RENAUDIAS Yvette a été désignée comme secrétaire

OBJET : Convention Département déneigement

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été destinataire d'une convention de coopération entre le département du Puy-de-Dôme et la commune d'Echandelys concernant l'exercice de viabilité hivernale sur leur domaine routier respectif.

Après lecture de la convention, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte cette convention de coopération
- autorise Monsieur le maire à signer ladite convention

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en Sous-Prefecture le	
De la publication le	

**Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,**

**Pour copie conforme,
Christian HEUX**



AR Prefecture

03-16301424-20240206-31_01_2024_03-DE
Reçu le 06/02/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le trente-et-un janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie,

Absent représenté : Mme CLAUDE Nathalie représentée par Monsieur HEUX Christian

Madame RENAUDIAS Yvette a été désignée comme secrétaire

OBJET : Abattoir intercommunal – Rapport de la Chambre régionale des comptes

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes concernant les exercices 2017 et suivants.

Après avoir écouté cet exposé le Conseil municipal approuve les recommandations faites par la Chambre Régionale des Comptes et espère que l'abattoir retrouvera au plus vite un modèle de fonctionnement qui lui permettra de ne plus dépendre de l'argent public.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

063-216301424-20240206-31_01_2024_04-DE
Reçu le 06/02/2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le trente-et-un janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie,

Absent représenté : Mme CLAUDE Nathalie représentée par Monsieur HEUX Christian

Madame RENAUDIAS Yvette a été désignée comme secrétaire

OBJET : Déclassement chemin – procédure d'enquête publique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur BREUER, domicilié à la Foresterie a manifesté l'intention d'acquérir un morceau d'un chemin dont il est riverain et appartenant au domaine public de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les biens communaux appartenant au domaine public sont inaliénables et ne peuvent pas faire l'objet d'une vente sans avoir préalablement été désaffectés et déclassés. Cette opération nécessite une enquête publique et à l'issue l'établissement d'un acte administratif est dressé constatant le déclassement (article I 2141-1 du CG3P).

Après en avoir délibéré et à 9 voix pour, (M. BREUER étant concerné par l'objet de la délibération il ne prend pas part au vote) le conseil municipal charge Monsieur le Maire d'organiser l'enquête publique en vue du déclassement et de la vente du chemin.

Certifiée exécutoire compte tenu	
De la réception en	
Sous-Préfecture le	
De la publication le	

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX



AR Prefecture

DE 31-01-2024-05

063-216301424-20240206-31_01_2024_05-DE
Reçu le 06/02/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
D'ECHANDELYS**

Séance du 31 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre le trente-et-un janvier à 18 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué en séance ordinaire le vingt-cinq janvier s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian HEUX, Maire.

Présents : M. BREUER Cees, Mme FARON Marion, M. FAURE Pierre, M. HEUX Christian, M. MEUNIER Jean-Philippe, M. MORIN-LEBOURG Romuald M. RECOQUE Patrick, Mme RENAUDIAS Yvette, Mme DEIJN Mélanie,

Absent représenté : Mme CLAUDE Nathalie représentée par Monsieur HEUX Christian

Madame RENAUDIAS Yvette a été désignée comme secrétaire

OBJET : Renouvellement contrat photocopieur

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une offre commerciale a été présentée par la Société Toshiba pour les imprimantes du secrétariat de Mairie et de l'école.

Au vu des éléments présentés le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- accepte la proposition de la société Toshiba
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat

Certifiée exécutoire compte tenu

De la réception en
Sous-Préfecture le

De la publication le

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,
Christian HEUX

